

DEPARTEMENT  
DE  
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

**DEPOT DES SERVICES  
TECHNIQUES**

**INSTALLATION DE  
TRAITEMENT ET DE  
RECYCLAGE POUR L'AIRE DE  
LAVAGE DES VEHICULES**

**PLAN DE FINANCEMENT**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de  
la réception en Sous-  
Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**Présents :** MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

**Absent(s) :** MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

**Secrétaire :** F-M. MARCHETTI

Le Président présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'aire de lavage des véhicules au dépôt des services techniques à la zone de Cantone.

En effet, les eaux de ruissellement de cet espace, après lavage des bennes, sont évacuées dans le réseau pluvial.

Le Président suggère des travaux d'aménagement afin de permettre la récupération des effluents chargés d'hydrocarbures issus des moteurs de véhicules, de sable, boue, d'huiles, de matières organiques, et de polluants minéraux.

Il s'agit en effet, de créer un circuit fermé et autonome de recyclage des eaux grâce à une micro station d'épuration biologique, par l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures avec débourbeur, cuve de récupération avec kit de relevage et système de désinfection et de recyclage de l'eau par chloration.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces aménagements est estimée à 49 300 €, auxquels il y a lieu d'ajouter la maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 700 €, soit un projet évalué à la somme globale de 55 000 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale à hauteur de 80% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

CTC dotation quinquennale : 80 %, soit 44 000 €

CCCB autofinancement : 20 %, 11 000 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'exposé du Président,

**ADOpte** le plan de financement proposé.

**SOLLICITE** de la part de la Collectivité Territoriale de Corse une aide financière à hauteur de 80%, soit un montant de 44 000 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 55 000 € HT.


**DIT** que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 20 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

**AUTORISE** le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

**Le Président**



15 DEC. 2014